

MODALITÉS D'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE

QUELLE PROCÉDURE, POUR QUI ET COMMENT ?
Retrouvez toutes les modalités d'inscription sur ce fascicule.



À Noter : Inscription & Réinscription obligatoires

L'inscription au transport scolaire n'est pas automatique : ceux qui utilisent déjà une ligne scolaire doivent impérativement se réinscrire pour la prochaine année scolaire (septembre 2014 - juillet 2015).

QUI DOIT S'INSCRIRE ?

Pour bénéficier du transport scolaire, et ainsi emprunter, matin et soir, une ligne régulière (voir carte 1) ou un circuit spécial scolaire (voir carte 2) gérés par Carcassonne Agglo, il faut :

- Avoir plus de 3 ans ;
- Fréquenter une école primaire, un collège ou un lycée (jusqu'au bac) sous Contrat avec l'Etat ;
- Etre externe ou demi-pensionnaire ;
- Résider dans l'une des 73 communes de Carcassonne Agglo et être desservi par l'un des circuits (cartes 1 et 2) mis en place.

QUAND S'INSCRIRE ?

L'inscription en ligne sera opérationnelle
à partir du 15 avril 2014.

Toutes les personnes concernées doivent s'inscrire
avant le 15 juillet 2014 !

Pour les bacheliers : Un délai supplémentaire sera toutefois accordé pour les terminales dans l'attente des résultats au baccalauréat. Le respect de ce délai permet ainsi à Carcassonne Agglo, au Conseil Général de l'Aude et aux transporteurs de dimensionner au mieux les véhicules en fonction du nombre d'inscrits par ligne.

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription se fait par internet via l'adresse suivante : www.carcassonne-agglo.fr
Rubrique : **Transport scolaire**.

Pour ceux déjà inscrits : cliquez sur l'onglet « renouvellement » et accédez à votre dossier en utilisant le mot de passe que vous aviez choisi l'année dernière.
Mot de passe oublié ? À votre demande, votre mot de passe sera adressé sur l'adresse e-mail communiquée en 2013. Il ne vous reste plus maintenant qu'à vérifier les informations déjà renseignées et au besoin à les modifier.

Pour les nouveaux inscrits : créez votre dossier dans l'onglet « nouvel inscrit » et laissez vous guider en complétant les informations demandées.

L'inscription par internet offre de nombreux avantages : rapide (quelques minutes), elle évite les erreurs de saisie et vous permet de suivre l'état d'avancement du traitement de votre dossier.

UNE QUESTION ?

En cas de problème ou de question, contactez-nous
via le formulaire de contact présent sur le site internet

www.carcassonne-agglo.fr

ou par mail

direction.transports@carcassonne-agglo.fr

APRÈS DE QUI S'INSCRIRE ?

		C o m m u n e d e r é s i d e n c e		
		Ville de Carcassonne et hameaux	Autres communes de Carcassonne Agglo	Communes extérieures à Carcassonne Agglo
Établissements scolaires	Établissements localisés sur la commune de Carcassonne	Contactez la Halte Centrale de Carcassonne Agglo Transport au 04 68 47 82 22	↓ Inscription en ligne sur le site de Carcassonne Agglo	↓ Inscription auprès du Conseil Général de l'Aude
	Établissements localisés sur l'une des autres communes de Carcassonne Agglo (exemples : Collèges de Rieux-Minervois ou de Trèbes, écoles de Preixan, d'Alzonne...)	→		
	Collèges de Bram / Capendu / Cuxac-Cabardès écoles de Monze / Badens / Pomas et Ladem-sur-Lauquet			
	Autres établissements audois : Collèges et Lycées de Castelnaudary, Limoux, Narbonne...	→		

LA CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Une fois votre inscription en ligne réalisée, les services de Carcassonne Agglo traiteront votre dossier, et procéderont à la vérification des informations renseignées. En effet votre demande devra répondre aux divers critères du transport scolaire.

Après le contrôle de votre dossier, la carte «Transport Scolaire» sera éditée et expédiée à votre domicile. Un mail vous informera de la date d'expédition de votre carte. Il est important de souligner, que les modalités de paiement du titre de transport vous seront précisées lors de l'envoi de votre carte.

ATTENTION - MISE EN GARDE

Nous attirons votre attention sur **trois points de vigilance** :

- Une inscription réussie : un mail de confirmation.

Une fois votre formulaire validé, un mail de confirmation vous sera adressé dans la minute qui suit sur l'adresse e-mail que vous venez de renseigner.

Ce mail, que vous devez conserver jusqu'à réception de la carte de transport, confirme la réussite de votre inscription en ligne. A la suite, le traitement de votre dossier sera engagé par les services de Carcassonne Agglo.

- La photo d'identité : un casse-tête ?

Lors de l'inscription en ligne, il vous est demandé de scanner une photographie de votre enfant. Cette photographie va nous permettre de déployer progressivement des supports « billettique ». Pour la prochaine rentrée scolaire, 4 communes seront équipées de ces cartes : Cazilhac, Berriac, Palaja et Roullens.

À noter : si vous n'arrivez pas à intégrer une photo, vous pouvez continuer votre inscription en cliquant sur « suivant ».

- La garde alternée : comment faire ?

Lors de l'inscription en ligne, vous devez indiquer une garde alternée en cochant la case correspondante. Seuls les éléments d'un seul parent sont pris en compte. Dans le cas où votre enfant utilise une autre ligne, merci de renseigner les éléments correspondants au second parent. À l'aide du n° identifiant et de votre code secret, cliquez sur l'onglet «garde alternée».

- Le point d'arrêt de montée : un oubli ?

Lors de l'inscription en ligne, il vous est demandé de renseigner le point de montée sur votre commune de résidence. Un lien vers une carte répertoriant l'ensemble des points de montée vous aidera à trouver le « bon » point. Si ce dernier (utilisé habituellement par votre enfant) n'est pas repris sur cette carte, merci de contacter la Direction des transports à l'adresse suivante : direction.transports@carcassonne-agglo.fr